



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

MP.EIA/WG.1/2000/24  
26 juillet 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion des Parties à la Convention sur  
l'évaluation de l'impact sur l'environnement  
dans un contexte transfrontière  
Groupe de travail de l'évaluation de l'impact  
sur l'environnement  
(Troisième session, 9-12 octobre 2000)  
(Point 2, c) ii) de l'ordre du jour provisoire)

**Décision II/12**

**Aide financière aux pays en transition\***

Présentée par le Bureau

La Réunion des Parties,

Consciente du fait que les Parties doivent largement participer aux activités pour que des progrès soient réalisés,

Consciente également de la nécessité de faciliter la participation de certains pays en transition qui ne pourraient autrement prendre part aux activités,

1. Demande aux pays en transition de financer dans toute la mesure du possible leur participation aux activités prévues par la Convention de manière à ce que les fonds limités disponibles soient utilisés efficacement;

---

\* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

2. Exhorte les Parties et encourage les non-Parties et les organisations internationales concernées à contribuer au budget des activités prévues par la Convention et au Fonds d'affectation spéciale CEE/ONU pour l'assistance aux pays en transition, conformément à la décision II/13, et à fournir au secrétariat des informations sur les aides financières supplémentaires qu'elles accordent sur une base bilatérale pour permettre aux pays en transition de participer aux réunions au titre de la Convention;

3. Recommande que les aides financières soient accordées aussi bien aux non-Parties qu'aux Parties;

4. Prie le secrétariat, compte tenu du lourd fardeau administratif que lui impose ce dispositif d'aide, d'affecter simplement une somme globale, dans la limite des ressources disponibles du Fonds d'affectation spéciale, afin d'assurer la participation aux réunions des Parties d'experts représentant les pays suivants (à raison d'un expert par pays) : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Ouzbékistan, République de Moldova, Roumanie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine.

-----